



Notre regard sur une conférence ... « l'innovation en ressources humaines dans l'économie sociale et solidaire, l'expertise du secteur de l'aide à domicile »

Les réseaux UNA et ADMR (avec le soutien de l'Etat, la Région et la CRESS) ont organisé en mai, à l'Hôtel de Région à Lyon, une conférence autour de la problématique « RH » des services à domicile. Une occasion de bien comprendre l'état des lieux et les perspectives RH de ce secteur et de réfléchir sur l'opportunité que fournit l'intégration des NTIC dans ces métiers ! Nous vous livrons le regard de TASDA, à débattre bien sûr...

Le service à domicile, en quelques chiffres

Sur les dix dernières années, l'économie sociale et solidaire (ESS) a créé 440 000 emplois, soit 10% de l'emploi salarié en Rhône-Alpes, avec une croissance de 23% alors que l'emploi privé n'a augmenté que de 7%. Les réseaux UNA et ADMR totalisent, en Rhône-Alpes, 25 000 salariés en 2014 (dont 90% en CDI), 169 000 clients et un taux moyen d'emploi de 65% en ETP (équivalent temps plein).

La problématique RH : 55% des salariés du secteur ont plus de 45 ans et 22% ont plus de 55 ans. La problématique du recrutement est réelle, à court et moyen terme !

Mais, capter des candidats reste une difficulté pour différentes raisons selon les associations :

- Une insuffisance de financements du service rendu engendre des salaires faibles et des indemnités kilométriques également basses (le salarié en paie une partie)
- Les demandes des usagers sont au même moment (matin, midi, soir), ce qui nécessite un nombre de personnel important, mais à temps partiel. Cela contribue à la précarisation des salariés.
- Une image auprès du grand public de « petits boulots », des emplois sans vraiment de diplôme...
- Une complexité du métier qui nécessite du savoir-faire, du savoir-être et un positionnement déontologique du personnel

Des propositions de leviers pour faciliter le recrutement

Au niveau national, les services aux particuliers représentent 41% des offres de recrutement, les aides à domicile et aides ménagères se situent en seconde position des métiers les plus recherchés... et 70% des employeurs se disent en difficulté de recrutement !! Pour y remédier, les associations se regroupent pour mutualiser leurs actions et communiquer (avec pôle emploi mais ne faut-il pas le faire aussi auprès du grand public pour changer l'image ?), former, accompagner, tutorer les candidats ...

AGENDA

9 juin : Conférence - Bièvre Valloire

11 juin : Groupe de travail autour d'un cas concret - Sud Grésivaudan

16 juin : AG de TASDA

26 Juin : Retour d'expérience projet e-santé n°2 - Valence TGV

7 juillet : Séminaire PREPS e-SIS - Lyon

24 septembre : Forum - Haut Rhône Dauphinois

3 novembre : Forum - Porte des Alpes

L'intégration des nouvelles technologies dans les métiers du service à domicile constitue une opportunité :

- d'efficience dans les organisations : télégestion, gestion des plannings... le smartphone permet des échanges d'information faciles, fiables et rapides.
- de valorisation du métier : les auxiliaires de vie le disent elles-mêmes, ces outils donnent une autre image du professionnel qui est « équipé, connecté ».
- de renforcement et de reconnaissance de la fonction « sentinelle » du service à domicile : c'est un acteur au premier rang de la remontée d'information sur l'évolution de la situation à domicile, une tâche essentielle pour la prévention et la coordination. Le support numérique (ex. cahier de liaison numérique) permettra facilement de faire ces remontées.
- de diversification des offres de l'association, afin d'être en capacité de proposer, au regard du projet de vie, une combinaison de services d'aides humaines et d'aides techniques, pour répondre de façon plus personnalisée encore aux attendus, que ce soit au niveau de la prévention ou du maintien à domicile.
- de compléments de revenus, certains intégrés dans des plans d'aides, d'autres dans le cadre de prestation d'assurance ou payés par l'utilisateur. Le champ de réflexion sur les modèles de revenus est complètement ouvert !

Une technologie au domicile nécessite d'être accompagnée régulièrement, intégrée à la vie quotidienne du bénéficiaire, le SAD n'est-il pas bien placé pour le faire ?